



DÉPARTEMENT DU LOIRET

-----  
ARRONDISSEMENT DE MONTARGIS

-----  
**COMMUNE DE GY-LES-NONAINS**

## **COMPTE RENDU**

### **du Conseil Municipal du 2 juillet 2021**

L'an deux mille vingt et un, le deux juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de Gy-les-Nonains, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Gy-les-Nonains (salle du conseil), sous la présidence de Monsieur Laurent BRICARD, Maire.

#### **Présents :**

Monsieur Laurent BRICARD, Monsieur Michel POUTIER, Madame Estelle COLLUMEAU, Monsieur Philippe RICHER, Madame Mathilde COSSON, Monsieur Alain PYRRHA, Madame Juliette GODART, Monsieur Julien GODART, Madame Elodie GALLET, Monsieur David FOURNIER

#### **Absents excusés :**

Mmes Élodie GALLET, Mélanie TEIXEIRA, Mercedes YUSTE et Monsieur David FOURNIER

**Excusé(s) ayant donné procuration :** M. Jean-Marie TROUVÉ donne procuration à M. POUTIER MICHEL

Madame COLLUMEAU Estelle est élue secrétaire de séance.

Date de convocation : 29/06/2021

**Le Maire expose les consignes données par la Préfecture du Loiret, concernant la tenue des réunions de Conseil dans le cadre des mesures sanitaires imposées par la lutte contre le COVID-19**

**Le public ne pouvant pas assister aux séances, la retransmission du débat n'étant pas possible, il convient de voter le huis clos en début de séance.**

#### **ORDRE DU JOUR**

Fixation des tarifs de cantine pour l'année 2021/2022

Création d'un poste permanent d'adjoint administratif pour le remplacement de la secrétaire de mairie

Débat sur les orientations générales du PADD du plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI-H)

Signature Convention d'instruction des Autorisations d'Urbanisme

Opération d'adressage

## **Fixation des tarifs de cantine pour l'année 2021/2022**

### **Délibération 2021\_027**

Le Maire expose au Conseil Municipal la situation actuelle concernant la prestation de repas délivrée par la Société CONVIVIO ; la prestation est de qualité médiocre, plusieurs évènements logistiques, des remarques des parents d'élèves montrent que cette prestation n'est pas satisfaisante.

Mme Collumeau et le Maire ont rencontré notamment deux autres prestataires (API restauration et ELITE restauration) pour des offres d'une qualité répondant aux dernières lois et préconisations en terme d'équilibre alimentaire, de qualité de produits (Bio...).

Les offres ont été étudiées à un prix fixé à 2.55HT par repas (pour rappel, 2.15 HT avec CONVIVIO) ; Après plusieurs échanges la société ELITE Restauration est retenue à un prix de 2.40 HT.

La conséquence budgétaire est importante pour le budget communal ; Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DÉCIDE une prise en charge de 20 cts

DÉCIDE une tarification de 3.65 euros pour l'année scolaire 2021/2022 (soit une augmentation de 2.40 sur un mois pour un enfant).

Vote : à l'unanimité

## **Création d'un poste permanent d'un adjoint administratif pour le remplacement de la secrétaire de mairie**

### **Délibération 2021- 028**

Le Maire rappelle que la Secrétaire de Mairie est en congés maladie depuis le mois d'avril et qu'il convient de recruter un agent pour la remplacer ; afin de procéder à un recrutement, il est nécessaire de créer le poste d'adjoint administratif (catégorie C) au lieu de la catégorie A actuelle.

Monsieur POUTIER et le Maire ont rencontré plusieurs candidat(es) et peuvent retenir la candidature de Mme PRESLE actuellement en poste à la mairie de Bazoches sur le Betz ; compte tenu du délai lié à la fonction territoriale, elle peut entrer en fonction à compter du 23 août 2021.

Après cet exposé, le maire appelle le conseil à se prononcer et délibérer sur la création du poste d'adjoint administratif.

Vote : à l'unanimité

## **DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU PADD DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

### **INTERCOMMUNAL (PLUI-H)**

### **Délibération 2021\_029**

Le Maire de la commune rappelle au Conseil municipal les conditions dans lesquelles le projet de plan local d'urbanisme intercommunal a été prescrit et à quelle étape de la procédure le projet se situe.

Le Maire de la commune informe le Conseil municipal des modalités selon lesquelles le projet d'aménagement et de développement durables du projet de plan local d'urbanisme intercommunal doit faire l'objet d'un débat au sein du Conseil municipal de la commune.

Le Maire de la commune rappelle que le PADD a fait l'objet d'un premier débat en Conseil Municipal en 2019. La présente version prend en compte les évolutions du document notamment sur l'axe 1 de l'orientation n°1 et le projet d'une nouvelle zone d'activités communautaire.

Le Maire de la commune expose les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable.

*Vote : à l'unanimité*

## **SIGNATURE CONVENTION D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME**

### **Délibération 2021\_030**

Les documents d'urbanisme complexes sont actuellement instruits par le service urbanisme de l'AME ; la convention actuelle est terminée au 30 juin 2021 / le service d'instruction de la 3CBO ne pourra intégrer nos demandes qu'en 2022 ; dans l'attente il convient de renouveler la convention avec l'agglomération montargoise. Le conseil, après avoir ouï l'exposé du Maire procède au vote

*Vote : à l'unanimité*

## **AFFAIRES DIVERSES**

Le Maire propose d'ajouter le sujet « adressage » à l'ordre du jour

La convention de prestation sur l'adressage et la numérotation passée avec la Poste est en cours de construction ; il conviendra de délibérer sur les choix que le Conseil souhaite mettre en place quant à la dénomination des voies.

La proposition finale sera donc mise à l'ordre du jour du prochain Conseil.

Le Maire fait part au Conseil des informations suivantes :

- Mme Valérie POGER a acté son départ pour mutation à la mairie de Bellegarde sur un poste d'adjoint administratif à compter du 3 juin 2021. Son remplacement sur la partie « cantine » est effectué par un salarié de l'association SEG ; sur la partie « entretien des locaux » de la mairie, un prestataire privé et envisagé
- La Préfecture du Loiret a validé la démission de Mme d'Anastasio

Le Permis de construire des travaux pour le préau et les sanitaires vient d'être signé ; l'architecte est chargé de le déposer et de suivre la procédure pour une période de travaux prévue en septembre 2021 et Mars 2022

Le Maire expose les travaux suivants :

Une expérimentation va être engagée sur la route de Montbouy (partie basse entre le Grande Rue et le chemin de Carrosse) ; un sens unique est pressenti pour cette partie de rue ; l'expérimentation durera jusqu'en septembre 2021. Au regard des retours, nous engagerons des travaux de rénovation des trottoirs et la mise en place de places de stationnement.

Un courrier explicatif sera distribué aux habitants.

Mme COLLUMEAU informe le Conseil que les travaux de réfection de la garderie débutent ce mois-ci (peinture et plomberie) ; le SIIS prévoit l'achat de meubles.

Tour de table : Mr PYRRHA émet le souhait d'être informé plus en amont des mouvements de personnels ou d'élus ; il a appris par la population notamment le départ de Mme POGER. Monsieur le Maire prend acte de sa demande.

Les points à l'ordre du jour étant terminés, le Maire invite le Conseil Municipal à un moment de convivialité.

**Séance du 02 juillet 2021 à 19h30**

Membres présents :

M BRICARD	M POUTIER	Mme COLLUMEAU	M RICHER	Mme COSSON
Mme YUSTE <b>Absente excusée</b>	Mme TEIXEIRA <b>Absente excusée</b>	Mme GALLET <b>Absente excusée</b>	M GODART	M FOURNIER <b>Absent excusé</b>
M TROUVE <b>Absent Excusé, pouvoir à Mr POUTIER</b>	Mme GODART		Mme D'ANASTASIO	M PYRRHA